Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 36 (2006)
Heft: 10

Rubrik: Assurances

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Assurances

Coup de frein sur les primes en 2007

Les caisses maladie ont jusqu'au 21 octobre pour communiquer à chaque assuré le montant de sa prime pour 2007. Nous vous indiquons les différents éléments qui peuvent influencer vos primes en 2007.

Réductions liées aux régions de primes. Les assureurs peuvent échelonner les montants de primes selon les cantons et les régions. Ces régions sont fixées uniformément pour tous les assureurs par l'Office fédéral de la santé publique. En ce qui concerne la Suisse romande, voici quelle est la situation.

Les cantons de Genève, Jura. et Neuchâtel ont une seule région de primes; les cantons de Fribourg et du Valais ont deux régions de primes; le canton de Vaud a trois régions de primes.

En 2007, les différences entre les primes sont limitées à 15% entre les régions 1 et 2 (20% en 2006) et à 10% entre les régions 2 et 3 (15% en 2006).

Exemple pour Vaud: si la prime de la région 3 est de Fr. 100.–, celle de la région 2 ne peut pas dépasser Fr. 110.– et celle de la région 1 sera de Fr. 126.50.

Différence de prime entre l'assurance avec couverture des accidents et l'assurance sans couverture des accidents. Dès 2007, la différence maximale entre la prime de l'assurance avec couverture des accidents et l'assurance sans couverture des accidents est de 7% (10% en 2006).

Réduction des réserves des caisses maladie. Le Conseil fédéral a décidé de réduire, dès 2007 et progressivement sur trois ans, le taux des réserves des caisses maladie. Cela devrait avoir un effet de frein sur les primes en 2007, car les caisses maladie pourront prélever sur leurs réserves une partie de ce dont elles ont besoin pour équilibrer leurs comptes.

Redistribution de la taxe environnementale. Cette taxe est prélevée sur les substances polluantes, pour inciter la population à en faire une utilisation modérée et écologique, de façon à réduire la pollution par l'ozone. Les recettes en résultant sont redistribuées à l'ensemble de la population par l'intermédiaire des caisses maladie. Les recettes de l'année 2005, qui sont redistribuées en 2007, se montent à quelque 144 millions de francs, ce qui correspond à Fr. 19.20 par assuré et par an, soit Fr. 1.60 par mois, qui sont déduits de la prime de l'assurance de base.

Guy Métrailler

Le mois prochain

Comment diminuer vos primes en 2007?

Pour vos questions
concernant les assurances:

Générations
Rubrique «Assurances»
Rue des Fontenailles 16
1007 Lausanne

Hausses 2007 : le yoyo

Si l'on en croit l'Office fédéral de la santé publique, les primes des assurances maladie devraient augmenter en moyenne de 3% en 2007. Ces estimations ont été effectuées selon les données des vingt plus grosses caisses maladie du pays (75% des assurés). Cette moyenne dissimulerait cependant de fortes disparités. Selon les cantons et les caisses, les primes pourraient osciller entre moins 12% et plus 15%.
Vous pouvez comparer vos primes avec les offres de toutes les caisses d'assurance maladie sur le site internet: www.comparis.ch

Sécurité

Vol par introduction

Prévention suisse de la criminalité, Neuchâtel

Les fenêtres ouvertes et les portes non fermées à clé sont une aubaine pour les voleurs, qui peuvent s'introduire sans effraction dans une maison ou dans un appartement. L'imprudence des habitants leur facilite l'accès. L'argent et les bijoux constituent le principal butin des voleurs qui n'ont aucune peine à les découvrir. Ces voleurs choisissent également d'autres cibles telles que les hôtels, les hôpitaux, les maisons de vacances ou les EMS.

Conseil: verrouillez en permanence toutes les issues de votre habitation. Utilisez les services des banques (safes). Déposez vos valeurs auprès de la réception de vos lieux de séjour.